

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND: 50378

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016072

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 1280

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre : RETIREE

Nom & Prénom : SAYEKH MUSTAPHA

Date de naissance :

31/8/1953

Adresse : TAASSIRA HASSANIA RESIDENCE ES ANESY OULFA - 481

Tél. : 06 67 03 09 43

Total des frais engagés :

0hs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BAKRIM Mohamed
OPHTALMOLOGUE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Place Chatidja, 323 Bd. Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA

MUPRAS

08 DEC. 2020

ACCUEIL

Date de consultation : 01/05/2020

Nom et prénom du malade : SAYEKH MUSTAPHA

Age: 67ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Rice de affection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ASA

Le : 01/12/2020

Signature de l'adhérent(e) : SM

RELEVE DES FRAIS

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01.12.2020	CS		25000	Dr. BAKRIM Mohamed OPHTALMOLOGUE Maladies et Chirurgie des Yeux Pr. Chatidia, 323 Bd. Oued Daoura Oulfa - CASABLANCA T. +212 66 11 44 63

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553		
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mohamed BAKRIM

Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

*Traitement par laser

*Chirurgie par phaco-émulsification, Stabisme

*Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

*Membre de l'American Academy of Ophthalmology



الدكتور محمد بكرى

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير، حول البصر

عضو فعلى في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لامراض العيون

Casablanca, Le 01 DEC 2020 الدار البيضاء في

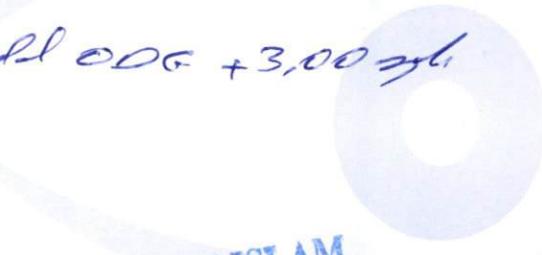
SAYEKH MUSTAPHA

VR OD = (112 - 0,50)

OE = (100 - 1,50) + 0,50 cyl.

VTAK, organiques, progressifs.

VR ODL OOE + 3,00 cyl.



YOUSSEF ISLAM
Place des Anglais
Casablanca

Dr. BAKRIM Mohamed

OPHTHALMOLOGUE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Place Chatidia, 323 Bd. Oued Daoura

Oulfa - CASABLANCA

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة الالفة - الدار البيضاء - العيادة : 05 22 91 42 65

Place Chatidia, 323 Bd Oued daoura - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA

Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275

ICE : 002212845000044

IF : 30011276 - INP : 33610708

Casablanca, le 27.12.2020

Facture

003114

M^{me} S. AYEKH MUSTAPHA..... Doit

Nature des Verres	Vision de loin	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
Progressif	OD 1	OD 1	OD 1	OD 435
Progressif	OG 1	OG 1	OG 1	OG 435
Blu				
Monture	Métal	Plastique	1200,-	
V.L. : - OD	(112 ² - 0.50)		900,-	
- OG	(100 ² - 1.50) + 0.50		1000,-	
V.P. : - OD				
- OG				
ADD./	3.00			
TOTAL	184 Rue des Anglais Casablanca		2200,-	

Arrêtée la présente facture à la somme de... deux mille deux...
cents,-